



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
AF/LD/PNR
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 188

OBJET : Accès digue du symbole interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 ;

Considérant que suite à sa submersion, le passage sur la digue du symbole est interdit.

ARRETE

Article 1 : Les accès à la digue du symbole sont interdits. La réouverture se fera à la fin de l'évènement climatique et dès l'absence de risques.

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue par Lorient Agglomération.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable des services de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 08 Décembre 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact **Mairie**

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex